

PLAN climat air énergie TERRITORIAL

de la
Communauté de Communes
du Haut Vallespir



Un PCAET, c'est quoi ?

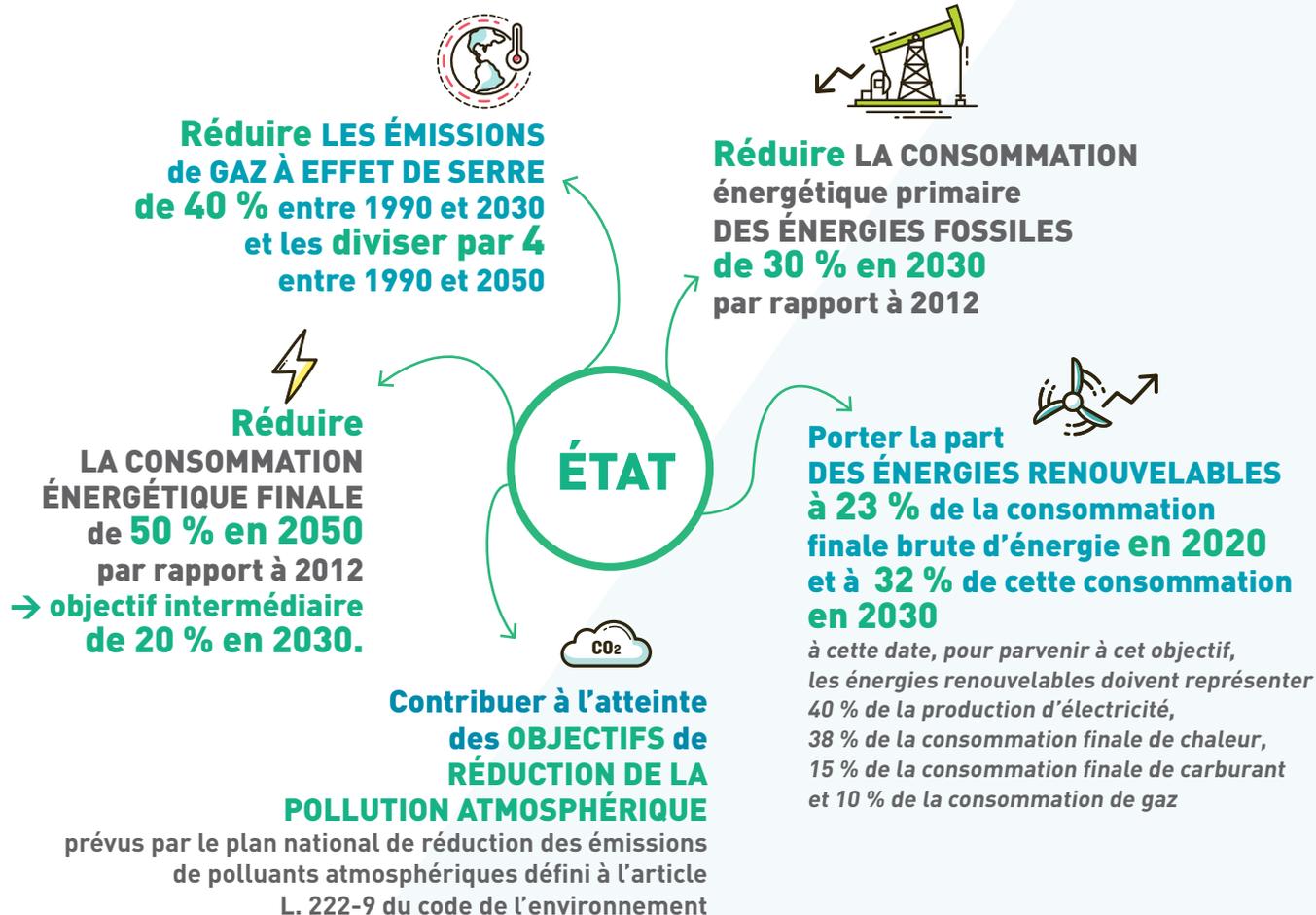
C'est un plan d'actions élaboré par les communautés de communes et l'ensemble des acteurs socio-économiques de leur territoire (collectivités, entreprises, associations, habitants) pour atténuer et s'adapter au changement climatique, reconquérir la qualité de l'air et maîtriser la consommation d'énergie.

Il comprend un diagnostic territorial, une stratégie territoriale, un plan d'actions, ainsi que des outils de suivi et d'évaluation, dont les contenus sont détaillés dans les articles de loi.

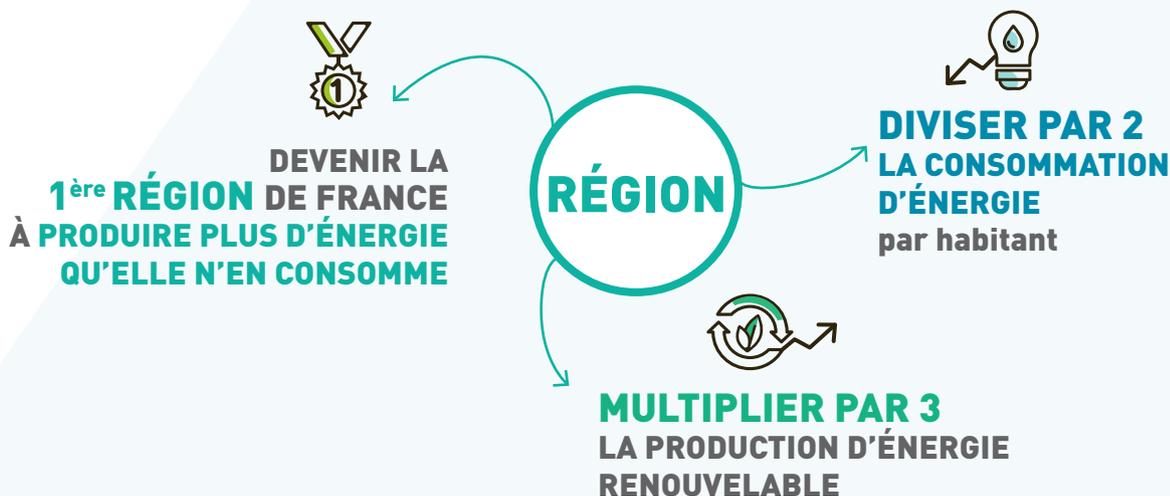
Il est adopté pour 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours (rapport de mise en œuvre au bout de 3 ans).

Objectifs chiffrés des stratégies nationale et régionale

OBJECTIFS CHIFFRÉS DE LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE INSCRITS DANS LA LTECV



OBJECTIFS DU SCHÉMA CLIMAT AIR ENERGIE LANGUEDOC ROUSSILLON SYNTHÉTISÉS DANS LA STRATÉGIE REPOS - RÉGION À ENERGIE POSITIVE À L'HORIZON 2050



Pourquoi un PCAET ?

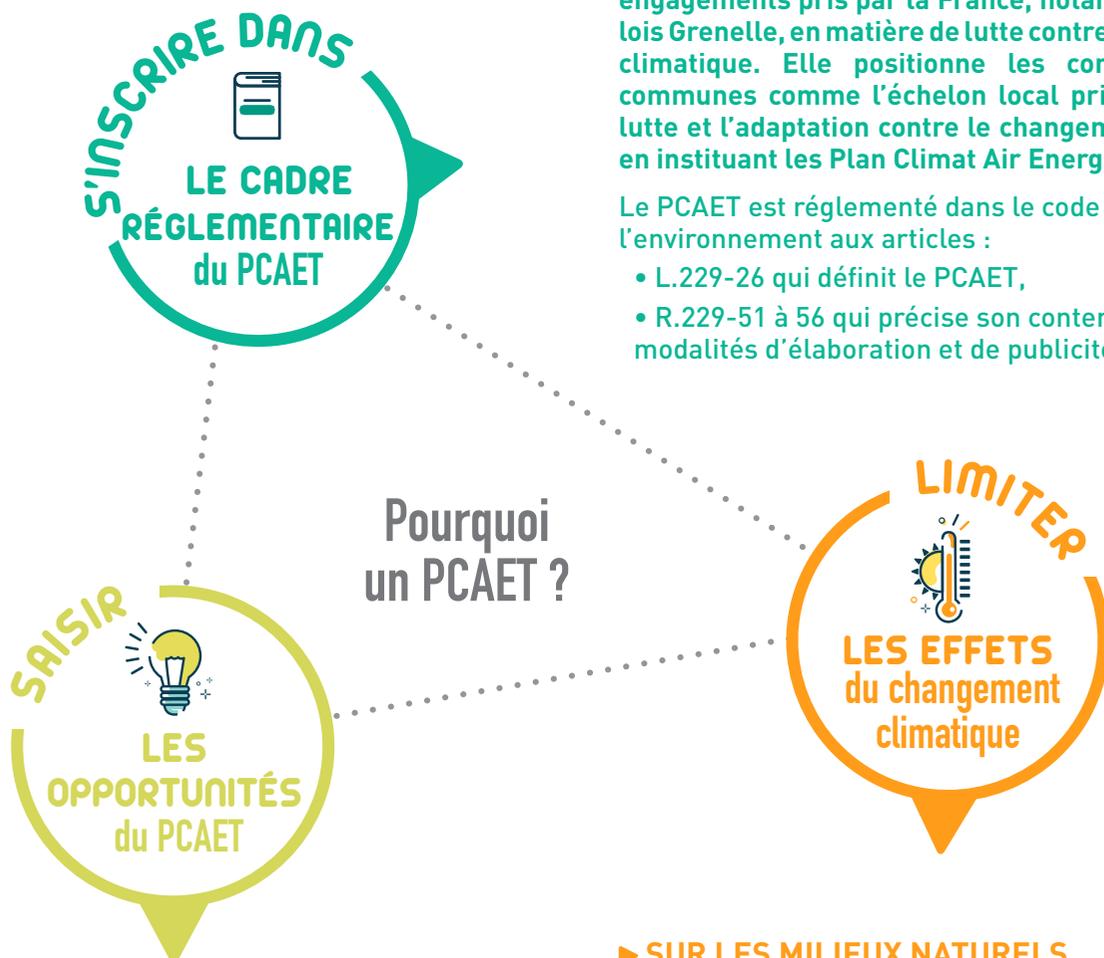
A quoi sert un PCAET ?

Le PCAET est un moteur de la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air au niveau territorial.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) réaffirme et renforce en 2016 les engagements pris par la France, notamment dans les lois Grenelle, en matière de lutte contre le changement climatique. Elle positionne les communautés de communes comme l'échelon local privilégié dans la lutte et l'adaptation contre le changement climatique en instituant les Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PCAET est réglementé dans le code de l'environnement aux articles :

- L.229-26 qui définit le PCAET,
- R.229-51 à 56 qui précise son contenu et ses modalités d'élaboration et de publicité.



► POUR L'ÉCONOMIE

Parce que les économies d'énergie vont de pair avec les économies financières pour les collectivités, les ménages, les entreprises.

Par ailleurs, cela fait appel à des emplois nouveaux et spécifiques.

► POUR LA QUALITÉ DE VIE

Parce que le Plan Climat prend en compte l'adaptation des territoires, vise à préserver l'environnement, à améliorer la qualité de l'air, à renforcer les liens sociaux.

En outre, il participe à améliorer l'attractivité des territoires.

► SUR LES MILIEUX NATURELS

- Raréfaction et perte en qualité de la ressource en eau
- Perte en biodiversité
- Recrudescence d'espèces invasives

► SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Impact des activités touristiques
- Sensibilité aux risques naturels
- Perte de rendement agricole et sylvicole

► SUR LA POPULATION

- Sensibilité d'une population vieillissante
- Évolution des risques naturels (incendies, inondation...)
- Impacts sanitaires liés à la qualité de l'air et la chaleur



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AXES OPÉRATIONNELS	N°	ACTIONS
VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE		
Devenir territoire référence dans le déploiement du bois énergie	1	Accompagner les collectivités (du Pays notamment) à l'implantation de chaufferies et réseaux bois énergies
Poursuivre le déploiement pour devenir Territoire à Énergie Positif en 2050	2	Encourager le déploiement des équipements de production d'énergies renouvelables notamment le bois énergie (chaudière et réseaux de chaleur) et photovoltaïque
	3	Expérimenter des projets innovants en matière de partage de l'énergie
PAR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE		
Favoriser le développement des circuits courts pour induire la relocalisation des activités économiques	4	Développer des outils numériques pour valoriser/ informer / inciter en s'appuyant sur le déploiement de la fibre
	5	Identifier les filières de matériau biosourcés à développer/ à soutenir
	6	Favoriser les circuits courts et l'alimentation durable
Valoriser les ressources forestières du territoire	7	Mobiliser l'ensemble des parties prenantes du secteur
	8	Équiper le territoire des outils nécessaires à la structuration d'une filière bois viable
	9	Gérer les espaces forestiers pour améliorer la séquestration carbone
Favoriser le développement de filières de BTP locales	10	Améliorer la diffusion des informations en valorisant par exemple des artisans formés
UN PARC BÂTI PERFORMANT ET VERTUEUX		
Favoriser la sobriété énergétique	11	Communiquer auprès des entreprises et des particuliers
Soutenir la rénovation des bâtiments publics et privés	12	Assurer la lisibilité des informations et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes
	13	Mettre en place des outils pour favoriser la rénovation de tous les bâtiments
	14	Accompagner les communes à diagnostiquer le patrimoine public énergivore et établir un programme de travaux de rénovation
Construire un habitat neuf durable	15	Sensibiliser et informer autour des techniques et des technologies» vertueuses»
	16	Mettre en place voire créer les outils réglementaires et incitatifs nécessaires
Réduire le nombre de ménages en situation de précarité énergétique	17	Guider les ménages en situation de précarité
UNE MOBILITÉ ORGANISÉE ET PARTAGÉE PAR TOUS		
Faciliter le partage des véhicules ou développer les services à la mobilité	18	Développer le covoiturage
	19	Proposer la mise en place d'outils facilitant le partage de véhicules
Limiter les déplacements en (re) localisant les lieux de travail	20	Développer les services de proximité
Améliorer et valoriser les infrastructures existantes	21	Développer les itinéraires cyclotouristiques pour valoriser la mobilité touristique verte
DANS UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SES RICHESSES NATURELLES		
Sensibiliser à la notion d'adaptation au changement climatique et encourager l'action	22	Communiquer en relayant largement les outils de sensibilisation en faveur de l'adaptation au changement climatique
Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques	23	Mieux connaître l'état de la ressource en eau et les usages
	24	Optimisation des prélèvements et de la gestion des ouvrages et équipements existant (irrigation agricole, eau potable)
	25	Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource en eau
	26	Information et communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau
Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations	27	Poursuivre l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
	28	Prévenir les inondations par les cours d'eau
Préserver l'identité nature du territoire	29	Sensibiliser et informer le grand public et particulièrement le jeune public sur la lutte contre le gaspillage et la préservation des ressources
	30	Renforcer le déploiement du sylvopastoralisme
	31	Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem situé en forêt domaniale
	32	Développer l'offre touristique relative à la randonnée
PILOTER, MOBILISER, VALORISER ET ÉVALUER LE PCAET		
Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET	33	Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET
Valoriser les actions engagées	34	Mettre en avant les actions exemplaires de CCHV et de ses communes membres

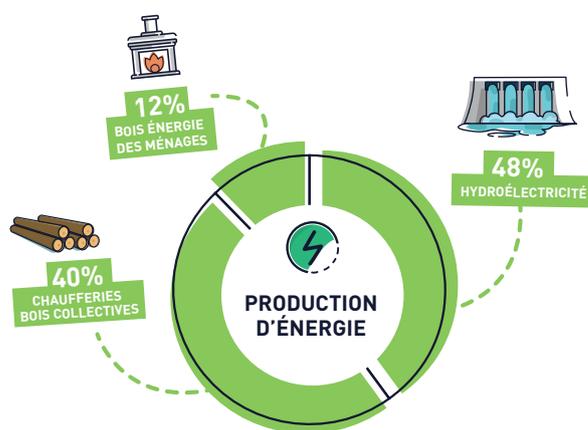
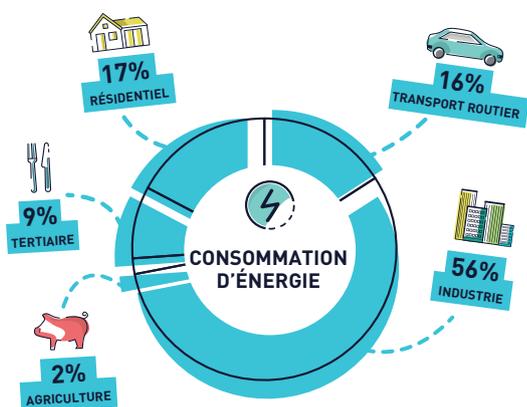
Le PCAET de la Communauté de Communes du Haut Vallespir

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

14 communes
9 672 habitants

Un territoire rural et montagnard façonné par la vallée amont du Tech et présentant une importante densité de massifs forestiers.

LE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE



Forte dépendance aux énergies fossiles (59%), d'où une grande vulnérabilité économique liée à la hausse du prix des énergies non renouvelables.

Les besoins énergétiques sont en partie couverts par une production locale.

LES OBJECTIFS 2030

Face au changement climatique, la CC intègre des mesures d'adaptation et agit via son PCAET qui s'inscrit dans les stratégies nationale et régionale, avec les objectifs suivants à l'horizon 2030



CONSUMMATION D'ÉNERGIE
-19%
par rapport à 2015



ÉMISSION
GAZ À EFFET DE SERRE
-29%
par rapport à 2013



PRODUCTION D'ÉNERGIE
COUVERTURE DE 59%
des besoins énergétiques

LES POTENTIELS À MOBILISER

— CONSUMMATION —

- Massification des rénovations du résidentiel
- Développement des circuits courts
- Développement des services à la mobilité et de proximité
- Sensibilisation à la restriction de la production des déchets

— PRODUCTION —

- Développement de la filière bois-énergie
- Développement du solaire photovoltaïque et thermique (fort potentiel sur les toitures des particuliers)

“

Le PCAET, une démarche menée de longue date

Parce que le climat est l'affaire de tous, le Pays Pyrénées Méditerranée et ses 4 communautés de communes (CC) agissent activement à l'échelle de leur territoire pour réduire leurs consommations d'énergie, leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et tendre vers leur autonomie énergétique.

En effet, dès 2008, le Pays a élaboré son Agenda 21 en accompagnant les collectivités membres au travers d'actions innovantes et collectives. Le premier Agenda21 du département des Pyrénées-Orientales !

Parallèlement, le Pays se dotait d'une stratégie globale Energie-Climat en construisant son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** avec les élus, les experts et acteurs du territoire, les citoyens via des cycles de débats, séminaires techniques et ateliers thématiques. **Le PCET est validé en 2011.**

D'autres documents stratégiques viennent alimenter cette dynamique sur des thématiques précises : c'est le cas par exemple du Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages, ou de la **Charte Forestière de Territoire** qui vise la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (structuration d'une filière Bois Energie et Construction, adaptation des forêts au changement climatique, préservation de la biodiversité...).

En 2015, la labellisation du Pays « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par le Ministère de l'Environnement a reconnu les engagements du Pays et lui a attribué une dotation de **2 millions d'euros pour la mise en œuvre d'un programme d'actions** touchant aux économies d'énergie, la mobilité durable, l'économie circulaire, aux énergies renouvelables, à la biodiversité.

Pour répondre aux changements introduits par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (ajout d'un volet air, obligation pour les CC de plus de 20 000 habitants), et afin de poursuivre la démarche engagée depuis près de 7 ans à l'échelle du territoire, **les élus du Pays Pyrénées Méditerranée et des 4 communautés de communes membres (dont 3 sont obligées) ont décidé de mutualiser la démarche d'élaboration du PCAET 2019-2025 en en confiant le pilotage et la coordination au Pays.**

”

